



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210628-DEC-AG-21-061-AU  
Date de télétransmission : 05/07/2021  
Date de réception préfecture : 05/07/2021

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Décision du 28 juin 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

---

**OBJET : Location de moyen d'impression fabrique à projet AVVIA, cours Favale, Bastia**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

**En matière de commande publique :**

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant la nécessité d'équiper la fabrique à projet Avvià de moyen d'impression ;

Décision du 28 juin 2021

**OBJET : Location de moyen d'impression fabrique à projet AVVIA, cours Favale, Bastia**

**DECIDE**

D'approuver le devis de la société Copie Conforme N°BM21060177 (SIRET : B37964940300035), sise 20620 Biguglia, ci-annexé, d'un montant global de 2 628 € HT sur une période de deux ans ;

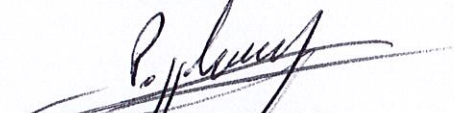
**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget principal chapitre 011 – compte 6135 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGIO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **05 JUIL. 2021**  
et publication ou notification  
du **05 JUIL. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MC  RAOUI

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*